



# Reflets

Éditorial



PAYS de  
BÉARN

N°11

Hiver 2021

## Éditorial...

Chers administrés,

Nous vivons une époque sans précédent avec un événement planétaire inattendu qui met la planète à l'épreuve. Ce terrible COVID-19 va être durablement inscrit dans notre quotidien même si un élan collectif conduit la population à la vaccination visant la recherche d'une immunité collective tant souhaitée.

Chacun espère une reprise de la vie qui soit aussi proche que possible que celle d'avant l'arrivée de la pandémie mais la conjonction des crises sanitaires, économiques, environnementales et sociales n'est pas vraiment inscrite dans nos modèles économiques actuels. En effet, chacune d'entre elles se présente comme un facteur aggravant pour toutes les autres. La crise du COVID-19 nous entraîne vers l'horizon du "jamais vu" et le monde de demain sera inévitablement différent.

Les décisions aujourd'hui prises et mises en œuvre le sont avec un unique objectif : la santé ; elles ne sont pas systémiques car anticiper les dommages collatéraux n'est pas chose facile et le temps qui court ne permet pas une approche globale permettant de prévenir tous les risques qui nous guettent : la crise climatique frappe à la porte et la crise de la biodiversité s'annonce. L'impact sera rude pour notre économie et cela nous impose de repenser entièrement l'organisation de nos modes de vie de plus en plus urbanisés.

*"Pour anticiper la crise climatique et du vivant, ce n'est pas que la ville, le travail, les transports qui sont à réinventer, mais l'ensemble de nos chaînes de production, de nos échanges commerciaux, du partage des richesses... Un travail colossal à affronter d'autant plus qu'il ne se mesurera pas à l'échelle d'un pays ou d'un quinquennat." (Ludovic Dupin et Anne-Catherine Husson-Traoré).*

Quoiqu'il en soit, il nous faut apprendre de cette expérience. La prochaine fois, à l'évidence, nous serons encore surpris. Mais, j'espère vivement que nous serons garder "une mémoire de forme" ; ce qu'il faut mémoriser, c'est l'apprentissage de la surprise. Ce à quoi désormais il faut se préparer, c'est de pas être préparé ! Question de méthode.

Et Rontignon dans tout ça ? À notre échelle, nous avons participé le mieux possible en recherchant la solidarité et l'entraide. Le personnel communal, dévoué et consciencieux, a participé avec cœur et constance au maintien des services publics : accueil en maternelle, service du public au secrétariat, entretien de la commune. La deuxième tranche de travaux de l'école a pu être livrée pour la rentrée 2020, offrant ainsi un cadre de travail autorisant l'accueil des enfants avec les contraintes de la crise sanitaire.

La nouvelle équipe municipale a été installée avec retard mais a pris ses marques avec dynamisme et enthousiasme.

Les perspectives 2021 devraient nous embarquer dans une saine espérance pour construire une croissance économique nouvelle fondée sur une réelle cohésion internationale, une pandémie enfin globalement maîtrisée et une vision écologique européenne.

Chers administrés, en mon nom et pour l'équipe municipale des élus et du personnel communal, je vous souhaite la meilleure année 2021 possible : un nouveau départ sécurisé, du bien-vivre ensemble, la solidarité et l'entraide, le respect d'autrui et de la différence, l'accomplissement de belles choses et la protection de notre terre. **Osons espérer !**

Victor DUDRET

## Focus sur notre patrimoine...

Qui se souvient **des bornes kilométriques**, ces jolies formes en couleur, qui ponctuaient et jalonnaient nos bords de routes nationales et départementales ?

L'origine du bornage remonte à l'époque romaine et avait pour but essentiel de mesurer les distances parcourues et de délimiter les territoires. C'était un point de repère le long des routes.



À la suite de Sully et du premier budget des Ponts et Chaussées, Colbert développe les voies de communication en France. Vers 1765, les ingénieurs Trudaine et Perronet établissent des poteaux indicateurs et des bornes kilométriques numérotées depuis Notre-Dame de Paris (point 0), sur un réseau routier de 32 000 km, les voies royales.

**La charte du bornage** des routes en France date du 21 juin 1853, prescrivant la pose de bornes kilométriques. C'est grâce à une initiative d'André Michelin que ces bornes ont été utilisées pour indiquer au voyageur la catégorie et le numéro de la route empruntée, ainsi que les noms et distances des deux localités se trouvant en aval de la borne, dans le sens de marche du lecteur.



Des écoliers de Rontignon se souviennent certainement s'être reposés ou d'avoir joué sur ces bornes blanches et jaunes, vestiges d'un passé pas si lointain...

### Un sourire, une histoire...

Nous vous proposons aujourd'hui d'aller à la rencontre de Madame Alice DESLAURIERS. Alice, 28 ans, consultante en recrutement, est originaire de Normandie. Son compagnon Thomas RODRIGUEZ, 29 ans, est lui originaire des Deux-Sèvres.

Après avoir passé quelques années sur BORDEAUX, Thomas souhaite reprendre ses études en maintenance et découvre alors la formation en alternance au CFAI (Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie) de BORDES. De plus, adeptes des sports de glisse et voulant se rapprocher des montagnes pyrénéennes, c'est tout naturellement qu'Alice et Thomas décident d'emménager à Pau en août 2018.



Mais une petite maison, avec surtout un extérieur bucolique, leur manque... D'autant qu'un heureux événement les attend pour ce début février avec l'arrivée de leur premier enfant, une petite fille.

Leurs recherches dans l'agglomération paloise les amènent à RONTIGNON. Ils s'y installent en location en septembre 2020. Pour eux la commune est une jolie découverte. Leur union civile y est même prévue pour le 3 avril prochain à la mairie. Nous sommes très heureux de les accueillir dans notre village et leur souhaitons du bonheur pour cette année 2021 pleine de jolis projets.

Un grand merci à vous Alice et Thomas pour ce moment de partage.

### Une association...

#### Les Trailers des Costalats

En septembre 2020, l'assemblée générale de l'association a élu un nouveau bureau avec Etienne HESSE en tant que président et Ludovic BRISSE, vice-président. L'occasion également de réaffirmer ses valeurs et faire un point sur ses activités mises à mal par la crise sanitaire en 2020.



Les Trailers des Costalats est une association sportive installée à Mazères-Lezons depuis 2015. Elle propose au plus grand nombre de partager des sorties, des conseils et de la bonne humeur ! Sont ainsi programmés un entraînement par semaine, ainsi qu'une ou plusieurs sorties (montagne, coteaux, gave) tous les WE. L'association propose également préparations et participations à de nombreuses courses locales.

Chaque année, environ 800 coureurs participent à l'évènement phare de l'association : Le trail des Costalats. Plusieurs courses y sont proposées afin de toucher le plus grand nombre : trail court de 13 km, trails de 20 & 33 km en solo ou en relais, randonnée 12 km, course enfants (0,7 & 1 km) et randonnée VTT !

L'année 2020 aura été marquée par la première annulation du trail, à deux jours de l'évènement, suite à l'apparition du COVID. Le deuxième confinement n'aura pas eu raison de la motivation du club. Un challenge a été organisé pour égayer les sorties: 4 500 km courus en 4 semaines, tout en restant dans l'heure et dans le kilomètre !

### Un commerce, une entreprise...

**Hélène Le Fèvre** a créé sa micro entreprise créative il y a 3 ans.

Elle confectionne ses créations dans son atelier, dans sa maison, au cœur des coteaux du hameau de Rontignon où elle réside depuis 22 ans.

Elle y réalise des pochettes étanches à savon, des trousse de toilettes, des lingettes démaquillantes, des organisateurs de sac, des sacs, des portes monnaie etc.

Elle est présente sur les marchés de Gélos, Gan, Jurançon et Billère.

N'hésitez pas à la contacter pour des renseignements sur ses créations ou autre.

**Téléphone : 07.71.63.93.50**

**Courriel : [ohqueljolisac@yahoo.fr](mailto:ohqueljolisac@yahoo.fr)**



## Mise en lumière de nos deux secrétaires de mairie.

Lors de votre visite à la mairie, vous serez accueillis par nos deux secrétaires, Isabelle et Delphine.

**Isabelle Labarthe**, originaire de Belfort, arrive dans la région en 1977. Après avoir travaillé longtemps dans le privé, elle intègre la fonction territoriale en juillet 2010. Elle prend ses fonctions au sein de notre commune le 1<sup>er</sup> avril 2014. Cette maman de deux grands garçons, très proche de la nature, est passionnée de randonnées, de montagne, de jardinage...

**Delphine Lambalot** est originaire de Champagne. Elle arrive sur la plaine de Nay en 2012. Elle intègre la fonction publique en 2001 et découvre le travail administratif au sein d'une mairie en 2015. Elle rejoint Isabelle au secrétariat en juin 2019 les lundis et jeudis, en alternance avec la mairie de Labatmale où elle exerce le reste de la semaine. Maman elle aussi de deux garçons, elle aime faire des balades dans notre région qu'elle apprécie tout particulièrement...

Merci pour leur accueil et leurs sourires derrière le comptoir !



## Réunion sur le compostage

La réunion d'informations sur le compostage, organisée par le service des déchets et développement durable de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées, s'est déroulée le lundi 11 Janvier 2021.

Madame Pereira (guide composteur et ambassadrice du tri) a expliqué à 11 habitants le fonctionnement du compostage. Chaque participant est reparti avec son composteur.

Merci à eux pour leur participation.



Si vous êtes intéressés par une réunion informative, nous pouvons en programmer une autre au cours de l'année. Contactez le secrétariat de la mairie au **05.59.82.00.62** ou par mail sur **contact.mairie@rontignon.fr**

## L'action sociale se renouvelle pour Noël

Le traditionnel repas et la sortie proposés chaque année aux aînés de la commune de Rontignon n'ont malheureusement pas pu être organisés en 2020 en raison de la crise sanitaire. Aussi, et afin de briser la morosité ambiante, le comité consultatif de l'action sociale (CCSAS) de Rontignon a décidé cette année de distribuer des paniers gourmands à tous les aînés de la commune.

C'est ainsi que 132 paniers ont été livrés au domicile des habitants par les membres du CCAS, transformés en Père Noël pour l'occasion !

L'occasion également de se rencontrer, d'échanger et de partager quelques idées quant aux actions proposées sur la commune.

L'accueil de la distribution a été un véritable succès, une démarche très appréciée par nos aînés !!!



## La boîte aux lettres du Père Noël !

Début décembre, la municipalité a donné un coup de pouce aux lutins du Père Noël en mettant en place une boîte aux lettres devant la cantine de l'école.

Celle-ci a rencontré un franc succès ! Des dizaines et des dizaines de lettres y ont été déposées, toutes remplies de centaines de vœux qui, nous l'espérons, ont été réalisés.

Nos «enfants» ont eu la grande joie de «lever» le courrier avec notre gentil facteur Éric, qui a été harcelé de questions sur le voyage de leurs missives remplies de tant d'espérance ...

## Autorisations d'urbanisme : ne pas les négliger !

Dès lors que les travaux envisagés sur un bien en modifient l'apparence, il convient absolument de s'informer auprès du secrétariat de la mairie pour déterminer quelle autorisation d'urbanisme il convient de solliciter (en général il s'agit soit d'un permis de construire, soit d'une déclaration préalable) avant de mettre en œuvre son projet.

**De quels travaux parle-t-on ?** On parle de tous les travaux qu'ils soient nouveaux (création d'ouvertures, agrandissements, construction d'une clôture (y compris en limite séparative avec son voisin), démolition d'un bâtiment ou d'une clôture, accroissement de la surface habitable ou de l'emprise au sol, piscine, abri de jardin, etc.) ou de restauration ou de rénovation (changement des huisseries, ravalement de façades, changement d'éléments de clôture, peintures, suppression d'une cheminée, etc.).

Encore trop de travaux qui nécessitent une autorisation sont "découverts". Le risque pour le maître d'ouvrage est important : voir le projet refusé alors que les achats sont effectués ou les avances réglées aux entreprises.

Ce ne sera jamais assez répété : l'autorisation administrative doit être impérativement obtenue avant la réalisation des travaux (et il est fortement recommandé de disposer de l'accord de la commune avant de signer tout devis de travaux).



### LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19

-  Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.
-  Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.
-  Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le sac poubelle pour ordures ménagères.
-  Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS) 0 800 130 000

## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Si vous détenez des oiseaux de basse-cour ou des oiseaux captifs, merci de bien vouloir venir les déclarer en mairie dans les meilleurs délais

## Recherche d'emploi

Si vous êtes à la recherche d'un emploi et que vous désirez vous faire aider, l'association **EFP 64** peut vous accompagner.



Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à la contacter :

- Site Internet,
- Facebook [Bizanos emploi],
- Secrétariat : **05.47.92.24.97**

## Collecte du tri sélectif

**RAPPEL** : changement de semaine en 2021 pour la collecte du bac jaune. Il sera désormais collecté :

- **Les semaines paires au bourg et au hameau**
- **Les semaines impaires à la Vallée-Heureuse.**

En effet, en passant d'une année à l'autre, le rythme reste inchangé :

**tous les quinze jours !**

**SI VOTRE BAC ÉTAIT COLLECTÉ EN 2020 :**

- ✓ Les semaines paires : il sera collecté les semaines impaires en 2021
- ✓ Les semaines impaires : il sera collecté les semaines paires en 2021

Continuez à sortir votre bac jaune au même rythme, tous les 15 jours. Continuez à trier, et à réduire vos déchets même pendant les fêtes!

Téléchargez votre mémo 2021 sur [www.pau.fr](http://www.pau.fr)

Le service de collecte des déchets vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année !

PAU BEARN PYRÉNÉES Communauté d'Agglomération

Mairie – 32, rue des Pyrénées — 64110 RONTIGNON Tél. : 05 59 82 00 62

Adjoint de permanence 06 30 49 77 20 — [secretariat.mairie@rontignon.fr](mailto:secretariat.mairie@rontignon.fr)

Site : [www.rontignon.fr](http://www.rontignon.fr) — <https://www.facebook.com/mairie.rontignon> — Intramuros



# Reflets

## Spécial plan d'adressage

### UNE BONNE ADRESSE POUR LA FIBRE !

Le déploiement du très haut débit par la fibre optique est subordonné à la mise en place d'adresses de qualité et normalisées d'autant plus que de nombreux services dépendent de la localisation. La mise en œuvre **d'une adresse normalisée – carte d'identité d'un bâtiment quel que soit son usage – est un prérequis indispensable** au déploiement de la fibre que l'on peut résumer ainsi : **PAS D'ADRESSE, PAS DE FIBRE !**

Le déploiement de la fibre dans la zone est du domaine **PUBLIC**. Il se concrétise par la mise en œuvre **d'un point de branchement optique (PBO)**. Dans les immeubles de plusieurs logements ou locaux à usage professionnel comprenant une colonne montante, il est placé au point d'interconnexion du réseau vertical de l'immeuble et du câble servant au raccordement final des abonnés. Dans les autres cas, le point de branchement optique peut se trouver à l'extérieur de l'habitat ou à proximité immédiate du logement, en général à quelques mètres ou à quelques dizaines de mètres du logement. Cela fait, le logement devient raccordable.



### Le processus d'adressage est en cours avec le soutien de La Poste.

Pour les populations, l'adressage permet une lecture de la commune plus évidente : il améliore le repérage et l'orientation, facilite les interventions d'urgence (ambulances, pompier, gendarmerie, police) et permet de localiser les services urbains. Pour les collectivités locales, c'est une amélioration des ressources et de la gestion urbaine. C'est un outil de programmation et de gestion des services techniques par la connaissance du patrimoine public (voirie, équipements, linéaire, nombre, état) qui permet la mise en place d'un suivi et d'une aide à la programmation urbaine et c'est aussi un outil d'amélioration de la fiscalité locale : à partir des informations issues de l'adressage, il est possible de localiser et de recenser les personnes ou entreprises soumises à l'impôt et de mieux définir l'assiette fiscale. Pour le secteur privé, l'adressage autorise une meilleure gestion des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et de télécommunications en matière de déploiement, d'installation et de recouvrement.



Une délibération a été prise le **15 décembre** dernier pour déterminer le nom définitif des voies communales et le principe de numérotation des points d'accès soit en sériel (pair / impair), soit en métrique (à partir du point d'origine de la voie).

Dès lors que les services de La Poste auront fourni à la commune les numéros métriques des points d'accès, des arrêtés seront pris pour fixer le plan d'adressage de chaque rue. Chaque logement aura ainsi une adresse normée et tous les habitants de la commune seront informés individuellement du libellé de leur adresse définitive. Pour ceux dont le nom de rue change et / ou le numéro évolue, un kit de

communication sera également fourni pour réaliser les démarches de leur ressort.

Pour information, sachez que le déploiement de la fibre a débuté sur la commune en fin d'année 2020 et va se poursuivre jusqu'à fin avril 2021. Une information sera aussi délivrée dès que les logements seront éligibles au raccordement.

La dénomination de chaque voie repose sur un **mot directeur** et doit respecter un certain nombre de contraintes :

- deux voies ne doivent pas se différencier uniquement par leur type (exemple : **rue** de l'Orée-du-Bois et **impasse** de l'Orée-du-Bois) ;
- les homonymies et les noms phonétiquement voisins (exemple : **rue du Pont** et **rue Dupont**) sont à proscrire ;
- les routes départementales doivent être nommées car la lecture optique de l'abréviation RD est aléatoire ;
- la norme AFNOR XP Z 10-011 de mai 1997 invite à ne pas dépasser 38 caractères ;
- une harmonisation des libellés visant à éliminer les libellés homonymes et noms phonétiquement voisins peut être mise en œuvre en cas de code postal commun à plusieurs communes.

En règle générale, **tout accès** à un ou plusieurs immeubles donnant sur la voie est un **point d'accès numérique** à adresser et tout bâtiment situé sur la voie doit comporter un numéro de point d'accès numérique à l'exception des annexes et dépendances d'un bâtiment.

### Deux types de numérotation existent :

- **La numérotation sérielle.** Elle ne doit permettre de maintenir que des numérotations existantes dans le centre-bourg. En effet, avec ce système, il est nécessaire de réserver des numéros et d'employer des BIS, TER, QUATER, QUINQUIES. Par ailleurs l'absence d'indication du positionnement géographique du numéro sur la voie rend aléatoire la géolocalisation des adresses notamment au travers des outils de navigation ;
- **La numérotation métrique.** Elle consiste à repérer le point d'accès numérique par un numéro significatif de sa distance par rapport à l'origine de la voie. Cette numérotation est fortement conseillée pour toute opération de renumérotation, dans le double souci de distribution des secours et d'usage en croissance des outils de navigation, plus particulièrement pour les voies au linéaire important et à l'habitat diffus.

Au cours du conseil municipal du 21 avril 2020, le conseil avait débattu – sans délibérer – du plan d'adressage des voies communales et précisé certaines orientations. La délibération du 15 décembre 2020 vise à fixer formellement le nommage des voies communales dans le cadre du déploiement imminent de la fibre optique sur le territoire communal. Pour résumer :

- 27 voies ou places communales ne supportent aucun changement de nom,
- Le nom des 3 routes départementales qui traversent la commune reste inchangé,
- 6 voies communales doivent changer de nom,
- 1 voie communale doit être nommée.

Pour ce qui concerne la numérotation des accès, le projet prend en compte la densité de l'habitat (dense, diffus) et le potentiel constructible le long de chaque voie (création d'accès), critères de nature à rendre obsolète ou inadaptée la numérotation sérielle existante.

VOIES DONT LE NOM EST INCHANGÉ	NUMÉROTATION	VOIES DONT LE NOM EST INCHANGÉ	NUMÉROTATION
Rue du Vieux-Bourg	métrique	Chemin Castagnou	métrique
Avenue des Coteaux	métrique	Chemin Couteillou	sérielle
Chemin La Lanette	sérielle	Chemin de la Glandée	métrique
Rue Saint-Pierre	sérielle	Chemin des Bartots	métrique
Chemin des Sources	métrique	Impasse de l'Arriu	sérielle
Impasse de la Cassourade	sérielle	Impasse du Canal	sérielle
Rue Las Caïres	sérielle	Chemin de la Côte-Péborde	sérielle
Chemin de la Sablière	métrique	Chemin Tisné	sérielle
Impasse du Baradot	sérielle	Impasse Jean-de-Gassion	sérielle
Rue du Béarn	sérielle	Impasse La Campagne	sérielle
Impasse des Mimosas	sérielle	Place de l'École	sérielle
Impasse Artiguelongue	sérielle	Place de l'Église	sérielle
Rue de l'Orée-du-Bois	sérielle	Rue des Pyrénées	métrique
Route du Hameau	métrique	Route de Piétat	métrique
Chemin Lasbouries	métrique	Route des Pindats	sérielle

### VOIES SUPPORTANT UN CHANGEMENT DE NOM ET CHOIX DE NUMÉROTATION

NOM ACTUEL	FUTURE DÉNOMINATION	NUMÉROTATION
Chemin du Moulin	Impasse Lasglères	métrique
Chemin des Crêtes	Chemin Montalibet	métrique
Chemin des Écureuils	Allée des Écureuils	sérielle
Rue de l'Église	Rue Jean-Marie-Lacaze	métrique
Rue des Écoles	Rue des Prés-du-Saligat	métrique
Lotissement Saint-Laurent	Impasse Saint-Laurent	sérielle
Impasse de l'Orée-du-Bois	Rue Campèstre	sérielle.



**Mairie – 32 rue des Pyrénées – 64110 RONTIGNON**

Secrétariat : **05 59 82 00 62** et [secretariat.mairie@rontignon.fr](mailto:secretariat.mairie@rontignon.fr) – Permanence : **06 30 49 77 20**  
 Internet : [www.rontignon.fr](http://www.rontignon.fr) – Facebook : **mairie.rontignon** – Application : **Intramuros**